

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Band: 62 (1989)

Heft: 2

Artikel: L'ancienne école du Grütli à Genève

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-128969>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'ANCIENNE ÉCOLE DU GRÜTLI À GENÈVE

PRÉFACE

Les édifices publics ont ceci en commun, qu'ils survivent, en général, à leur fonction première.

Leur place dans le paysage urbain, leur insertion dans le contexte bâti, leurs contenus symboliques, historiques et politiques font problème quand il s'agit de les rénover et de les affecter à d'autres usages.

La fonction qu'ils assumaient dans la vie de la cité transcende alors la nécessité qui les a fait naître et plaide pour leur conservation, bien que, de toute évidence, des solutions plus appropriées aux besoins nouveaux, des investissements moins onéreux soient possibles.

Quand les circonstances de la vie sociale et économique mettent en question la légitimité et la forme du pouvoir politique, la volonté de conserver les signes apparents qui affirment sa pérennité se fait plus forte.

Pour survivre et durer, le pouvoir doit à la fois s'adapter et résister, modifier et conserver; transformer et maintenir.

Le mandat de l'architecte s'exerce dans ce contexte.

Il appartient à celui qui l'assume d'interpréter le dilemme posé, d'en révéler les contradictions ou de les cacher: en termes d'architecture cela signifie choisir entre l'intervention et le pastiche.

Ce choix ne s'opère pas sur le plan de l'esthétique ou sur la base de convictions architecturales: il s'agit d'un choix éthique et moral.

Dans le cas de l'ancienne Ecole du Grütli, ce choix s'est fait clairement, dès le début des études, avec l'appui des autorités de la Ville de Genève et de son Service d'architecture.

Nous voulions les en remercier.

Les architectes

(1855), le Conservatoire de musique et le Temple unique (1858), la Synagogue (1859) et enfin le Grand-Théâtre (1879).

En 1869, l'Etat remit à la Ville de Genève une parcelle sise à l'angle des rues nommées alors «du Grütli» et «du Temple-Unique», afin d'y élever une école. Un concours d'architecture fut organisé et, suite au désistement des deux premiers prix, l'architecte Boissonnas, troisième prix, fut mandaté pour exécution, sur la base de plans vraisemblablement dérivés du projet lauréat. L'importance inhabituelle et la complexité des espaces de circulation, qui nous semblent régir toute l'organisation du projet, découlaient d'un programme réunissant trois écoles distinctes – Ecole industrielle, Ecoles primaires, Ecole de dessin – dont deux exigeaient, de plus, une ségrégation des sexes, selon une règle morale qui devait d'ailleurs perdurer jusque vers 1960.

Ainsi, des accès extérieurs multiples et la redondance d'escaliers préservaient de tout contact filles et garçons, enfants et adolescents; alors que les jours intérieurs nécessaires à l'éclairage naturel étaient disposés de manière à gêner les regards croisés.

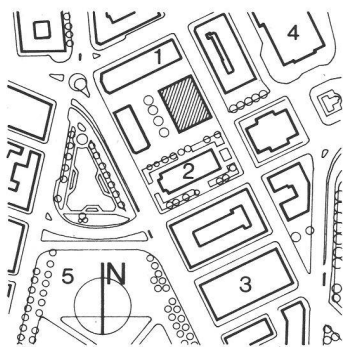
L'ouvrage, achevé en 1873, d'abord austère et massif, n'a sans doute pas le charme italien du Conservatoire de musique voisin; sa construction est de modeste qualité, avec utilisation en façade d'une molasse friable laissant place à de larges panneaux crépis et une toiture plaquée de tôles zinguées, soutenue par des chevrons en queues de sapins. On a cependant consenti à d'onéreuses fenêtres à plein cintre, et les quelque 450 000 fr. que l'ensemble aura finalement coûté constituaient sans doute une dépense importante pour une communauté de 60 000 personnes. Il nous semble devoir plutôt à la générosité de ses vides d'étages et de ses espaces communs organisés autour d'une cour centrale sa qualité première et son inscription affective dans le patrimoine genevois qui l'a finalement sauvée de la destruction.

Entre les deux guerres, le bâtiment fut affecté à l'enseignement «primaire terminal»: y sont alors accueillis les enfants qui ne connaîtront pas l'enseignement secondaire et, depuis cette époque, bien des Genevois associeront le Grütli à l'enfer des cancre dont les écoliers «paresseux» seront souvent menacés.

Lors de la réforme scolaire des années 60, l'ouvrage reçut provisoirement des classes de l'Ecole d'art, car un projet de transformation – prévoyant notamment la subdivision des vides d'étage par dalles en béton armé – devait, par des adjonctions sur rue et sur cour, le réunir au bâtiment voisin du Victoria-Hall pour en faire une «Maison de la musique». Ainsi promis à d'imminents travaux, son entretien courant fut négligé; les infiltrations d'eau provoquèrent en deux décennies un rapide délabrement – pourrissement des charpentes et de la molasse des façades – rendant inéluctable ou sa destruction ou sa rénovation.

NOTICE HISTORIQUE

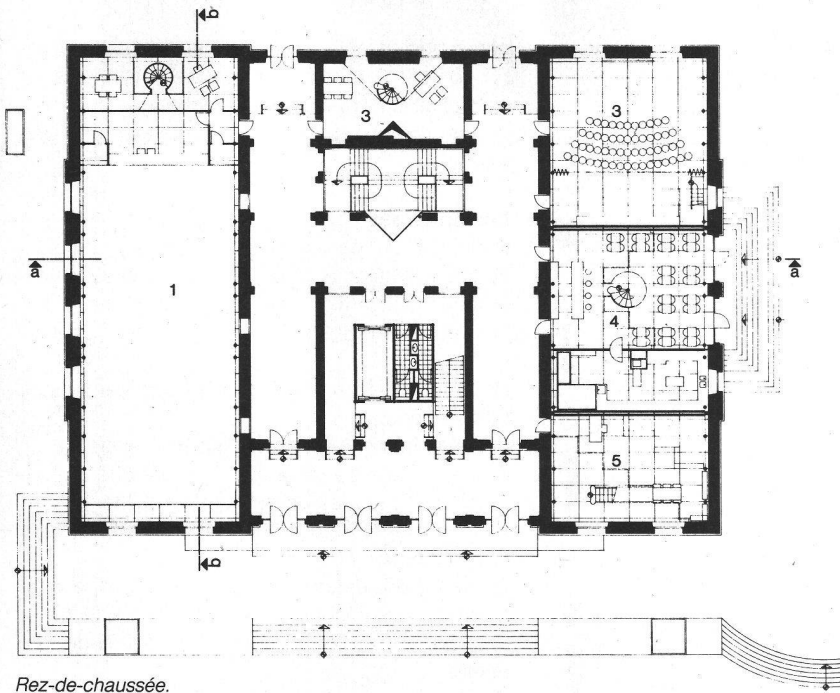
Avec l'arasement des fortifications qui défendaient la ville médiévale, Genève disposa, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, d'une importante ceinture de terrains libres; ceux-ci furent en quelques décennies aménagés selon les besoins d'une société nouvelle, urbaine et libérale: au long de boulevards – Tranchées, Philosophes, Favon, Fazy, rue du Mont-Blanc, etc. – s'établirent des quartiers d'habitations bourgeoises et de commerces, agrémentés de nombreuses constructions publiques. Dans les environs de la place Neuve, aux Théâtre de Neuve (1783), Conservatoire de botanique (1824), Musée Rath (1826), vinrent bientôt s'ajouter le Bâtiment électoral



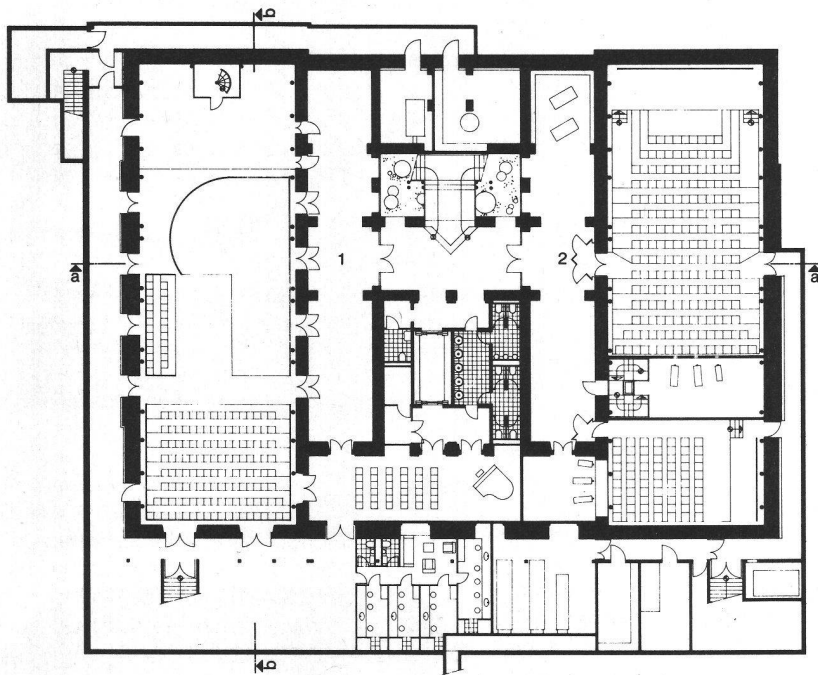
Plan de situation.



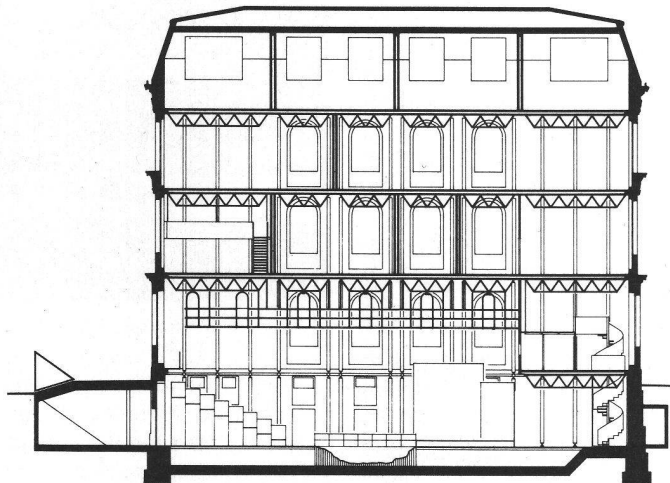
Coupe a-a.



Rez-de-chaussée.



Sous-sol.



Coupe b-b.

Libéré de ses occupants pour l'exécution d'un projet qui ne reçut finalement pas l'agrément du Conseil municipal, ses divers locaux furent encore provisoirement investis par des activités culturelles « off », dont diverses troupes de théâtre et l'inoubliable « Café du Grütli », logé dans l'ancienne salle de gymnastique, théâtre vériste et lieu « branché » des nuits genevoises.

LE LIEU, LE CONTEXTE ET LE PROPOS

Le lieu

Un site s'inscrivant dans le périmètre de développement de la ville au XIX^e siècle.

Le contexte

Les institutions culturelles officielles de Genève, placées dans le voisinage immédiat: Grand-Théâtre, Conservatoire, Musée Rath, Victoria-Hall, Université.

Le propos

Créer, dans l'ancienne Ecole du Grütli, un lieu d'accueil pour les manifestations se situant sur les marges de la culture institutionnalisée.

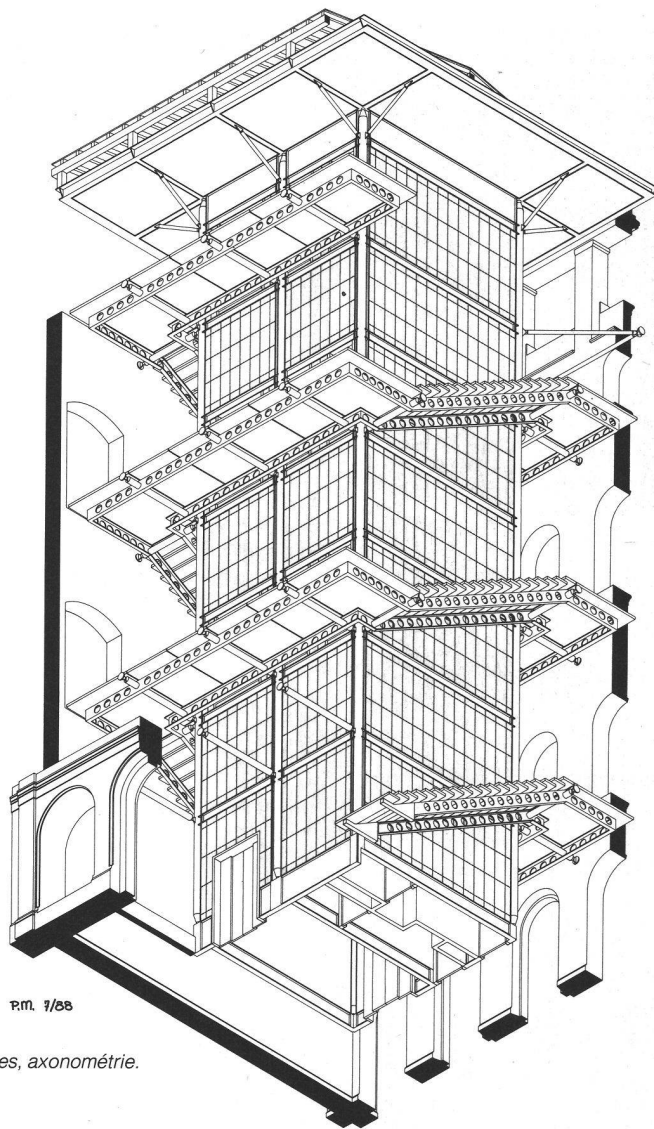
Les circonstances

Une première étude, entreprise en 1978, fut abandonnée en 1980, ensuite des critiques qu'elle suscita pour le contenu de son programme et pour le montant prévisible des dépenses à engager.

En 1984, face au délabrement du bâtiment, dont la sauvegarde devenait problématique, le législatif communal, sans se prononcer sur l'affectation future des lieux, invita les autorités à entreprendre de nouvelles études et à présenter une demande de crédit permettant de rénover l'enveloppe extérieure et la transformation du gros œuvre.

Les architectes furent ainsi placés devant la situation peu ordinaire de devoir concevoir, chiffrer et réaliser un projet, sans programme défini. Si la démarche était concevable pour la réfection des façades, la toiture et le remplacement des menuiseries extérieures, une approche essentiellement formelle et technique étant là possible, elle sera en revanche hasardeuse et risquée pour les parties de l'ouvrage où une intervention dans la substance du bâtiment apparaît indiquée. Le seul recours sera le bâtiment lui-même, avec ses qualités, ses défauts et ses contraintes, dont l'analyse permettra de déterminer l'ampleur et la nature de l'intervention.

Dans la deuxième demande de crédit, en 1986, le Conseil administratif précisera que celui-ci sera destiné à couvrir les dépenses pour l'aménagement d'une salle de spectacles polyvalente, d'un cinéma, d'une cafétéria et d'une vidéothèque. D'autres locaux seront affectés à la Bibliothèque musicale de la Ville et à d'autres activités non spécifiées du domaine culturel. Enfin, des ateliers pour les artistes plasticiens seront aménagés dans les combles.



P.M. 7/88

Communications verticales, axonométrie.

Au début de l'année 1987, lorsque cette demande de crédit est acceptée, les travaux de gros œuvre seront en voie d'achèvement et l'organisation interne des espaces déterminée. De plus, cette deuxième phase du projet se réalisera en l'absence des utilisateurs, l'attribution définitive des locaux n'intervenant qu'au début de 1988.

Les circonstances particulières du mandat ont pour une large part influencé l'étude du projet; celui-ci sera dès le début marqué par le souci de permettre la plus large flexibilité d'utilisation ultérieure, pour satisfaire aux besoins spécifiques des utilisateurs.

Le discours

En acceptant ce mandat, qui comprend la rénovation d'un édifice historique et son adaptation à de nouvelles fonctions, les architectes se sont obligés à respecter le bâtiment existant et la volonté de son auteur.

L'intervention sera donc limitée. Elle devra satisfaire aux exigences des nouvelles affectations et se borner à supprimer des redondances éventuelles.

Ces limites définies, il s'agira de mesurer l'adéquation de la structure, fortement hiérarchisée, aux contraintes d'un programme très diversifié, puis de concevoir des techniques et des moyens d'intervention compatibles avec la substance

conservée et enfin de confronter l'idéologie véhiculée par l'organisation spatiale existante avec le souhait de créer un lieu d'échanges culturels, invitant acteurs et spectateurs, utilisateurs et visiteurs.

Les principes

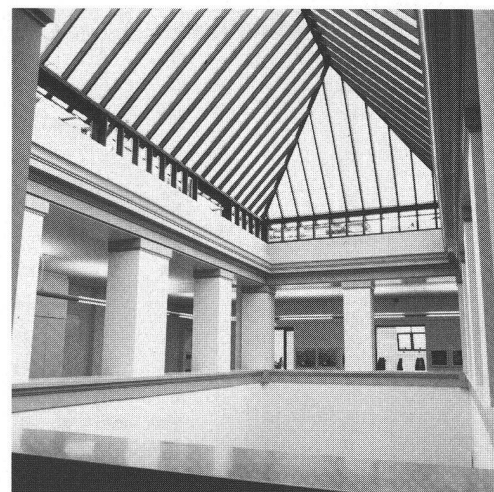
Renoncer au pastiche, mais intervenir dans la structure existante, là où les contraintes du programme l'exigeraient, aura pour corollaire le respect et la rénovation fidèle des éléments conservés.

De cette réflexion, deux principes fondamentaux se sont dégagés:

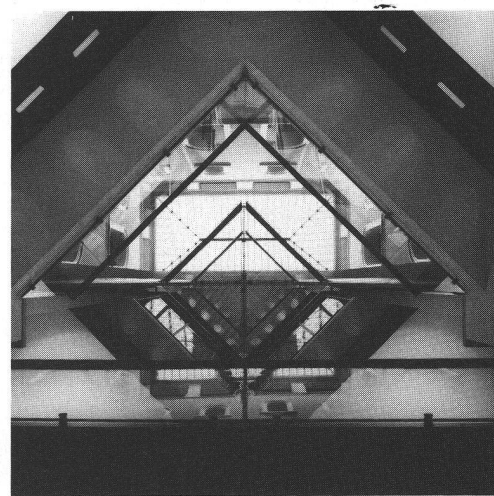
- L'intervention sera claire, lisible et réversible.
- Les travaux de rénovation doivent être exécutés, dans la mesure du possible, avec les matériaux et les techniques employés lors de la construction du bâtiment.

Cette attitude déterminera le caractère et la qualité de l'intervention. Elle conditionnera le choix des moyens et nous conduira dans l'étude des détails.

C'est pour éviter toute ambiguïté que l'on préférera l'acier au béton, et que les nouvelles struc-



Cour centrale: dernier étage et verrière.



Cour centrale: vue en contre-plongée, depuis le 2^e sous-sol.

tures porteuses seront dissociées des anciennes, chacune d'elles ayant son régime statique indépendant.



1^{er} étage: vue des locaux de la future bibliothèque musicale de la Ville de Genève.

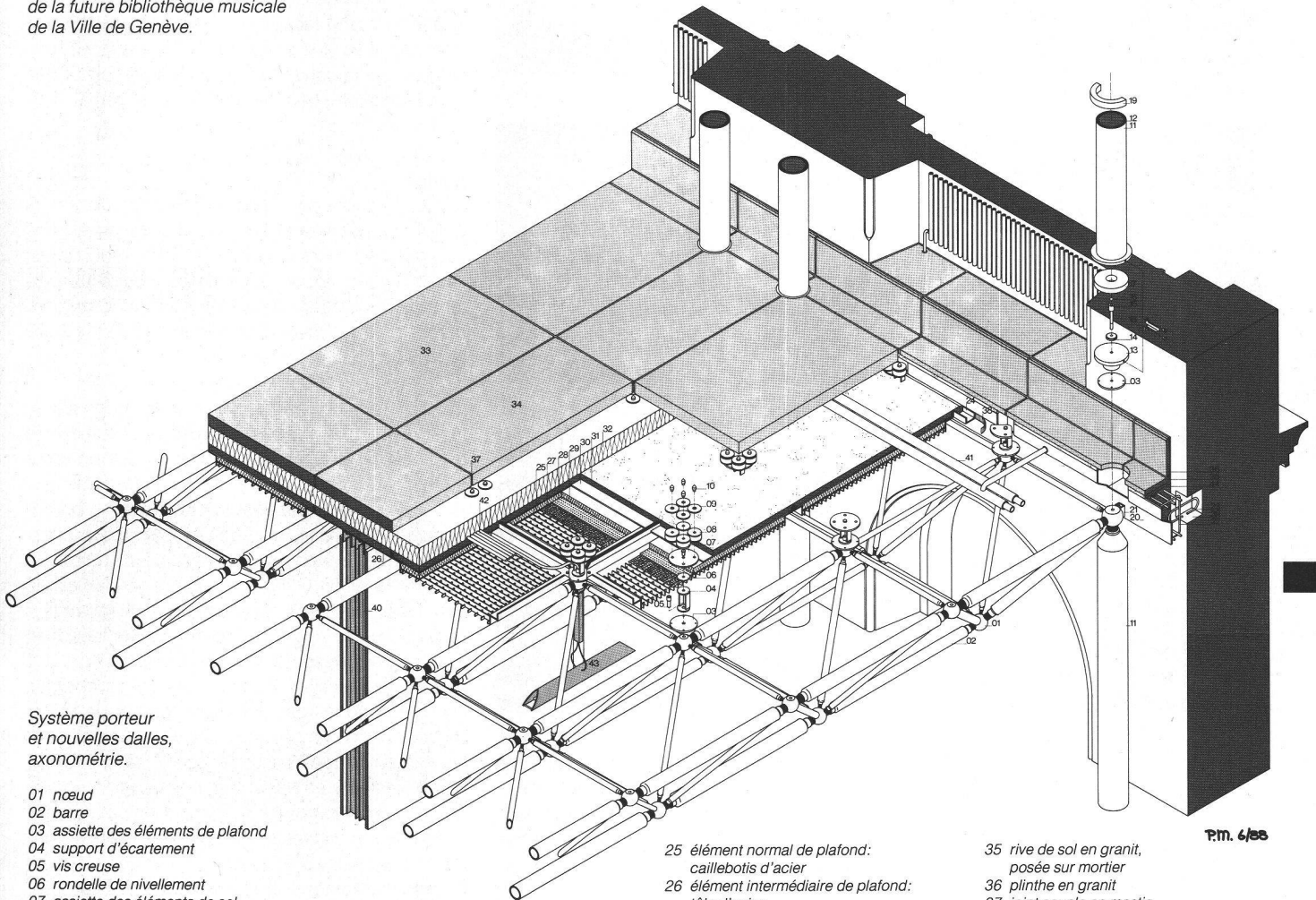
Si des considérations fonctionnelles, techniques ou architecturales suggéreront parfois des voies et des moyens paraissant adéquats, celles-ci devront prioritairement satisfaire aux règles initialement définies.

Cette démarche nécessitera un esprit critique, en éveil, et la volonté de renoncer à des solutions que l'on avait pu croire abouties, et se prolongera par l'étude de multiples détails d'exécution dans une attention scrupuleuse lors de la réalisation.

LES NOUVEAUX PLANCHERS

Problématique

Les planchers originaux dans les ailes étaient constitués d'un solivage franchissant une largeur de 10,40 m en deux travées, l'appui central étant formé d'un sommier en sapin soutenu par une colonnade en fonte; ils assuraient également le contreventement des murs de refend et de façade. Leur état, caractérisé par des déformations très importantes et une faible portance, était aggravé par des infiltrations d'eau dans la maçon-



Système porteur et nouvelles dalles, axonométrie.

- 01 nœud
- 02 barre
- 03 assiette des éléments de plafond
- 04 support d'écartement
- 05 vis creuse
- 06 rondelle de nivellement
- 07 assiette des éléments de sol
- 08 silent-bloc caoutchouc
- 09 rondelle mousse de néoprène
- 10 vis pointeau
- 11 colonne
- 12 béton d'alourdissement
- 13 embase
- 14 rondelle de centrage
- 15 vis spéciale pour assise d'urgence
- 16 bille de centrage
- 17 appui d'isolement phonique en néoprène armé

- 18 tresse métallique pour continuité électrique
- 19 appui d'élément de sol en liège aggloméré
- 20 tôle de rive
- 21 ancrage coulissant: fer Halfen et vis
- 22 étrier d'armature soudé
- 23 armature complémentaire
- 24 élément de rive de plafond en tôle d'acier

- 25 élément normal de plafond: caillebotis d'acier
- 26 élément intermédiaire de plafond: tôle d'acier
- 27 voile de feutre de verre
- 28 panneau de bois aggloméré perforé
- 29 panneau de fibre de verre
- 30 panneau de bois aggloméré
- 31 chape d'alourdissement au mortier de ciment
- 32 remplissage en flocons de laine minérale
- 33 élément normal de sol en granit
- 34 élément intermédiaire de sol en granit

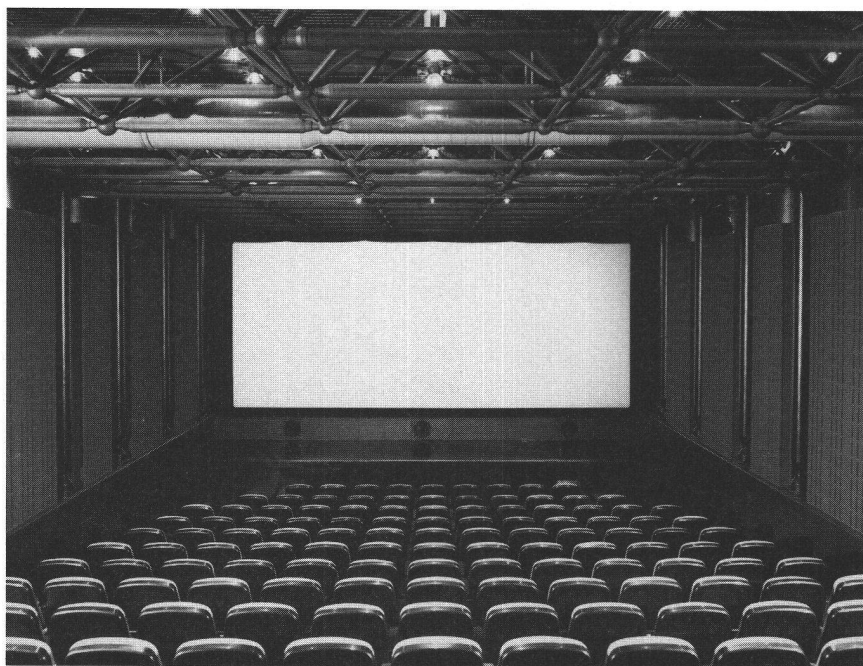
- 35 rive de sol en granit, posée sur mortier
- 36 plinthe en granit
- 37 joint souple en mastic
- 38 ruban autocollant de coulisement en Téflon
- 39 assise des anciennes solives
- 40 cloison en plâtre cartonné sur structure métallique
- 41 réseau de distributions de chauffage
- 42 réseau de distributions électriques
- 43 plafonnier spécial d'éclairage
- 44 béton coulé sur place

P.m. 4/88

nerie menaçant les têtes des pièces de charpente. Leur isolement phonique, assuré par la superposition d'un lattis plâtré de plafond et d'un faux plancher avec double lambourrage rempli de marin et parquet, était médiocre mais sans doute suffisant pour des activités scolaires.



3^e étage: atelier collectif.



Cinéma: vue de la salle de 200 places.

Or, les particularités du bâtiment et sa nouvelle affectation exigeaient:

- la suppression de l'appui central des planchers, totalement incompatible avec la plupart des nouveaux aménagements (salles de théâtre, cinéma, danse);
- au minimum le quadruplement des surcharges utiles;
- une sensible amélioration de l'isolement phonique des planchers, tant aux bruits aériens que solidiens;
- une diminution des contraintes de compression sur le terrain de fondation, surchargé selon les normes actuelles;

- l'élimination réversible, immédiate ou ultérieure, de parties de planchers afin d'aménager une éventuelle salle de théâtre de double hauteur;
- la faculté d'installer localement des mezzanines permettant une meilleure exploitation des grands vides d'étage et offrant à l'avenir une possibilité d'extension des surfaces de plancher;
- la possibilité de diviser l'espace d'une aile par des cloisons performantes phoniquement, mais aisées à bâtir et à démolir;
- la possibilité d'accéder aux réseaux techniques pour les modifier et les compléter.

De plus, toute intervention devait tenir compte de:

- la présence d'une nappe phréatique proche du niveau de l'ancien sous-sol;
- la nécessité d'importants travaux de démolition d'abris en béton armé installés durant la guerre dans le sous-sol;
- la difficulté à introduire dans le bâtiment des éléments de construction nouveaux de grande dimension, notamment accrue par la présence d'échafaudages pour le ravalement des façades;
- la typologie du plan qui donne à chaque aile du bâtiment une façade opposée au refend, deux tympans sur les petits côtés, et une répartition des jours indiquant un traitement particulier des modules d'extrémités, selon le schéma A-B-B-A.

Option

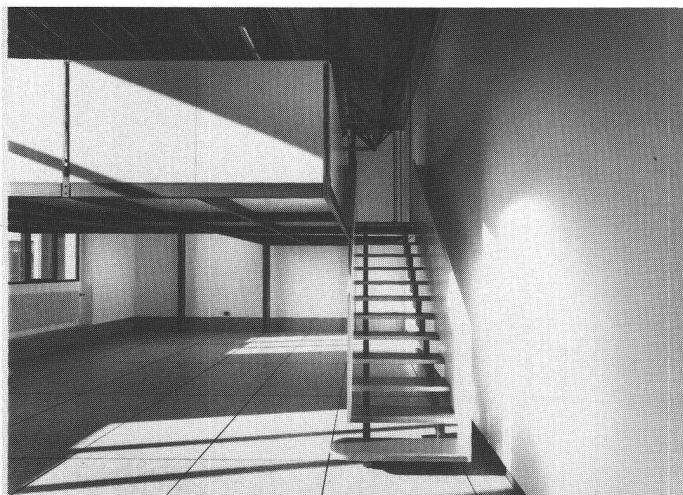
La suppression de l'appui central des planchers entraînant nécessairement un accroissement des charges des murs que, par ailleurs, il convenait plutôt de décharger, l'idée de construire un système porteur des sols indépendant de la maçonnerie — qui ne soutiendrait plus alors que la toiture et elle-même — s'est imposée.

Le béton armé dans les étages fut écarté pour son peu d'adaptabilité et sa nature quasi irréversible. On craignait de plus qu'il s'inscrive de manière ambiguë dans le rapport d'ordre historique entre parties d'ouvrages originelles et contemporaines. Aux systèmes statiques hiérarchisés — poutre principale, sommier secondaire, solivage ou bardage — mal adaptés à la typologie du plan, on préféra l'utilisation de nappes indépendantes de structures tridimensionnelles, dont la répartition se règle sur le rythme des ouvertures de façade et qui intègrent le second œuvre des plafonds, des sols et des installations techniques. Les charges sont descendues par des colonnes sur un radier en béton armé fondé sur micropieux. Les discontinuités phoniques sont ménagées par interposition d'éléments en caoutchouc entre les rangs de colonnes et sous chaque élément de sol. Les façades sont maintenues au droit des nœuds périphériques des structures par un ancrage, capable de transmettre les forces horizontales, mais permettant un coulisement du nouveau système porteur par rapport à la maçonnerie, préservant ainsi les anciennes fondations de surcharges provenant des planchers.

Les structures sont mises en place par substitution progressive, de manière à assurer la sécurité des hommes et de l'ouvrage, selon le schéma suivant.

Réalisation

1. Après allégement des planchers des ouvrages de second œuvre (galandages, lattis plâtrés, parquets, marin), des fermes provisoires en poutrelles d'acier sont mises en place dans les combles à l'aplomb de chaque colonnade; elles s'appuient dans les murs latéraux et, par l'intermédiaire de suspentes centrales, reprennent les forces d'appui des sommiers centraux: les colonnes peuvent être déposées.
2. Libéré de la nécessité de fondations et d'appuis centraux, le sous-sol peut être évacué de ses ouvrages en béton; terrassement et bétonnage des radiers, puis forage des micro-pieux.



1^{er} étage: locaux administratifs du centre d'animation cinématographique (CAC).

3. Mise en charge de ceux-ci en utilisant la masse du bâtiment comme butée, grâce à des tènements de béton liant radier et murs.
4. Acheminés par palettes sur le radier, les nœuds et les tubes d'une grande structure d'extrémité puis de deux petites structures sont boulonnés; montage également des éléments normaux de plafond qui feront office de plancher de travail, de ceux de rive et des tôles de rives qui serviront au bétonnage de liaison.
5. Elévation des structures par des treuils capelés dans les combles jusque sous les anciens planchers; ceux-ci sont démontés dans des conditions de sécurité acceptables; les suspentes sont raccourcies de leur partie devenue inutile.
6. Treuillage de mise à niveau; les premières colonnes sont mises en place; les structures s'y reposent. L'ensemble est réglé en plan et calé.
7. Déploiement des étriers soudés aux tôles de rive, armature complémentaire, coffrage inférieur et bétonnage des liaisons périphériques.
8. Simultanément aux trois phases précédentes, assemblage des structures suivantes qui seront mises en place avec un décalage de trois jours selon la même procédure. Après «rodage» de celles-ci, environ dix jours ouvrables sont nécessaires pour réaliser le plancher d'une aile.
9. Montage à l'avancement des éléments intermédiaires de plafond qui viennent fermer les espaces entre nappes. La chape de ci-

ment peut être tirée dès qu'un plancher est complet; elle assure l'étanchéité et l'alourdissement phonique du plafond, protège de la peinture tous les éléments métalliques sous-jacents qui sont achevés et offre enfin un bon plancher de travail pour l'enduisage des murs et la pose des installations techniques: Sprinkler, chauffage central, électricité.

10. Dans l'aile abritant un théâtre où une double hauteur d'étage est requise, des structures provisoires sont mises en place afin de positionner, maintenir et bétonner les tôles de rive correspondant aux nappes complémentaires qu'il sera en tout temps possible de monter en cas de réaffectation de cette partie d'ouvrage.
11. Introduction des dalles de sol en granit par les fenêtres ou la cage du monte-charge, acheminées et posées sur leurs silent-blocs au moyen d'engins spéciaux.
12. Soufflage du remplissage en flocons de laine minérale, puis jointoyage des dalles de sol.
13. Montage des cloisons et des mezzanines occasionnelles, dont les structures métalliques légères sont suspendues aux nappes tridimensionnelles.

CARACTÉRISTIQUES

Maître de l'ouvrage

Ville de Genève — Service d'architecture

Maîtres d'œuvre

Bureau d'étude du Grütli:

Jean Stryjenski, Urs Tschumi, architectes
François Lancon, Patrick Magnin,
Jurg Schaad, collaborateurs

Jean-Jacques Seiler et Daniel Fortis,
ingénieurs civils

Michel Aegerter, collaborateur

Pierre et Claude Dériaz & C^o SA
Géotechnique appliquée

Technosan,
ingénieur en installations sanitaires

PEG SA,
ingénieurs en installations électriques

Morand et Bovier, géomètres

Dimensions

41 700 m³ SIA

7 050 m² bruts

6 280 m² nets

Coûts

Crédit de construction Fr. 28 900 000.—

Renchérissement Fr. 1 050 000.—

Coût total

y c. équipement Fr. 29 950 000.—

Fr. 718,25 par m³ SIA

Fr. 4248,25 par m² bruts

Fr. 4769,10 par m² nets

Réalisation

début des études: 1978

début des travaux: avril 1985

fin des travaux: novembre 1988

Editeur Bureau d'étude du Grütli

Photographe Gérard Pétremand